



Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Conseil régional d'Ile de France

La perte d'autonomie : prévention, réduction des chutes et des décès induits

Plan triennal de santé publique 2022 → 2024

Introduction - les points clés

Repérer et cibler les personnes pour lesquelles il est possible d'agir avant que la perte d'autonomie ne s'installe durablement

Concept de la fragilité fonctionnelle (OMS)

Les publics ciblés sont les personnes encore autonomes pour les actes essentiels de la vie (GIR 6) et les personnes nécessitant seulement une aide ponctuelle (GIR 5)

En 2020, près de 18 millions de personnes ont plus de 60 ans

85 ans est l'âge auquel survient le plus souvent la perte d'autonomie

En France : à 65 ans, les femmes ont encore 23,7 années à vivre, les hommes 19,6 années, ce qui situe la France au 1er rang des pays européens

L'espérance de vie sans incapacité (EVSI), ou « années de vie en bonne santé », mesure le nombre d'années passées sans limitation d'activité

Un paradoxe français : l'espérance de vie, parmi les plus élevées dans le monde, s'accompagne d'incapacités au-delà de 65 ans plus fréquentes que dans de nombreux pays

Le vieillissement n'est pas synonyme de dépendance et de perte d'autonomie, néanmoins la prévention est indispensable

Un an d'espérance de vie sans incapacité (EVSI) serait susceptible de faire économiser environ 1,5 Md€ à l'Assurance maladie, ces enjeux financiers légitiment la politique de santé publique en matière de prévention de la perte d'autonomie (Cour des Comptes, rapport 2021)

Les acteurs de la prévention

- Les professionnels de santé
- Les agences régionales de santé (ARS)
- Les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM)
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse et les caisses de retraite
- Les conseils départementaux responsables de la politique de prévention territoriale (conférences des financeurs)
- Les communes (Centre Communal d'Action Sociale - CCAS) et les conseils régionaux
- Les maisons Sport-Santé
- L'Agence nationale de l'habitat
- Les bailleurs sociaux
- Les mutuelles
- Les associations, les aidants

Les moyens de communication

Les campagnes de communication grand public (Santé publique France, INSERM, HAS)

La création d'une plateforme téléphonique (orientation, informations)

Le maillage territorial des professions de santé (CPTS, maisons de santé, protocoles de coopération)

Les visites à domicile réalisées par des professionnels formés aux problématiques de prévention (proposition)

Les plans d'action sociale (CNAV et caisses de retraite) pour les personnes précarisées et isolées

Les actions de prévention

- Dépistage des pathologies du grand âge par les professionnels de santé (détection des signes de fragilité)
- Promotion d'une activité physique suffisante pour les personnes âgées : kinésithérapeutes, APA
- Prévention de la iatrogénie médicamenteuse (Assurance maladie, professionnels de santé)
- Aménagement et amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien à domicile (aides des ministères des solidarités, de la santé et du logement). Dispositif « Ma Prime Adapt' »
- Lutte contre l'isolement des personnes âgées (accélérateur de perte d'autonomie)
- Amélioration de l'offre de prévention
- Lutte contre l'inégalité territoriale (Pouvoirs publics)
- Programme de santé publique « ICOPE » porté par l'OMS

Comment le MK peut-il s'inscrire dans la politique nationale de lutte contre la perte d'autonomie?

En se formant dans le champ de la prévention, en diffusant conseils et informations aux patients

En participant à la détection des signes de fragilité (repérage de la fragilité osseuse)

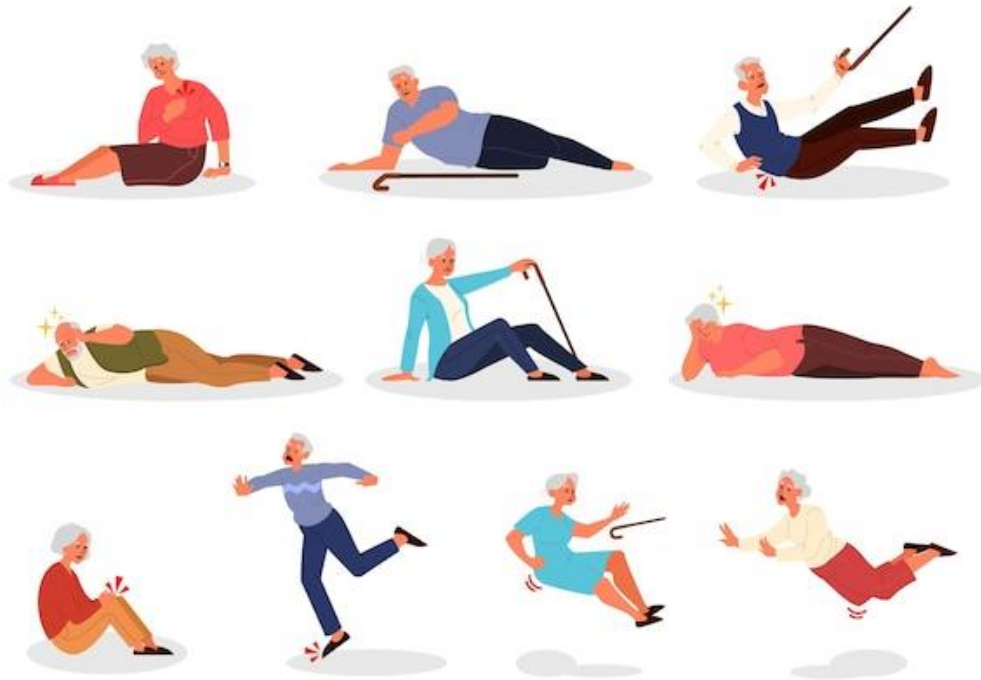
*En stimulant l'activité physique et le renforcement musculaire des personnes âgées pour prévenir les chutes.
En assurant la rééducation post-chute afin de retrouver la meilleure autonomie.*

En luttant contre les risques de dépendance chez les patients chroniques

En contribuant au maintien des liens sociaux

En participant à la coordination territoriale des professions de santé (CPTS, maisons de santé, réseaux de soins)

Enjeu de santé publique Enjeu économique



Un constat:

130 000 hospitalisations et plus de 10 000 décès par an

Un coût:

2 milliards d'euros dont 1,5 milliard pour la seule Assurance maladie

Une prévision:

le nombre de personnes de plus de 65 ans augmentera de 2,4 millions d'ici à 2030

Un objectif:

réduction de 20% des chutes mortelles ou invalidantes des personnes de 65 ans et plus d'ici 2024

Plan antichute des personnes âgées

5 axes

Axe 1 : Savoir repérer les risques de chutes et alerter

Axe 2 : Aménager son logement pour éviter les risques des chutes

Axe 3 : Des aides techniques à la mobilité faites pour tous

Axe 4 : L'activité physique, meilleure arme antichute

Axe 5 : La téléassistance pour tous



Aides et outils de prévention

- Portail unique (CNAV et CNSA): formulaire commun de demande d'aide à l'autonomie au domicile
- « Ma Prime Adapt' » (Agence nationale de l'habitat, CNAV, crédit d'impôt): aide à l'aménagement du logement
- Aides techniques remboursées à 100% (ciblées comme étant les plus pertinentes)
- Téléassistance, outil ICOPE Monitor (Gérontopôle de Toulouse)
- Site internet de la CNAV, « Diagnostic Bien chez moi » (Agirc-Arrco)
- Fiches pratiques: « 2 portraits types de chuteurs et 5 signes avant-chuteurs » et « aménagement du logement »
- Expérimentation d'un panier de soins
 - Consultation médicale: évaluation des capacités fonctionnelles, évaluation médicamenteuse
 - Coordination des actions des professionnels en charge de la prévention des chutes (MK, ergothérapeutes, APA, diététiciens)
 - Module de rééducation post-chute en sortie d'hospitalisation
 - Programme d'activité physique adaptée

Pour aller plus loin

Rapport de la Cour des Comptes:

La prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées
| Cour des comptes (ccomptes.fr)

Plan antichute des personnes âgées, Ministère de l'autonomie:

dp_plan-antichute-accessible28-02-2022.pdf (solidarites-sante.gouv.fr)

Diagnostic « Bien chez moi » : 0 971 090 971

Soutenir un proche - Agirc-Arrco

Centres d'information et de conseil pour les aides techniques

Tout savoir sur les centres d'information et de conseil sur les aides techniques | CNSA

Sport Santé

Les Maisons Sport-Santé, un outil d'égalité des chances et d'accès au droit de la santé par le sport - Le site du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Téléassistance pour tous

Accueil | OSO-AI

Site gouvernemental

Pour les personnes âgées | Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches (pour-les-personnes-agees.gouv.fr)